

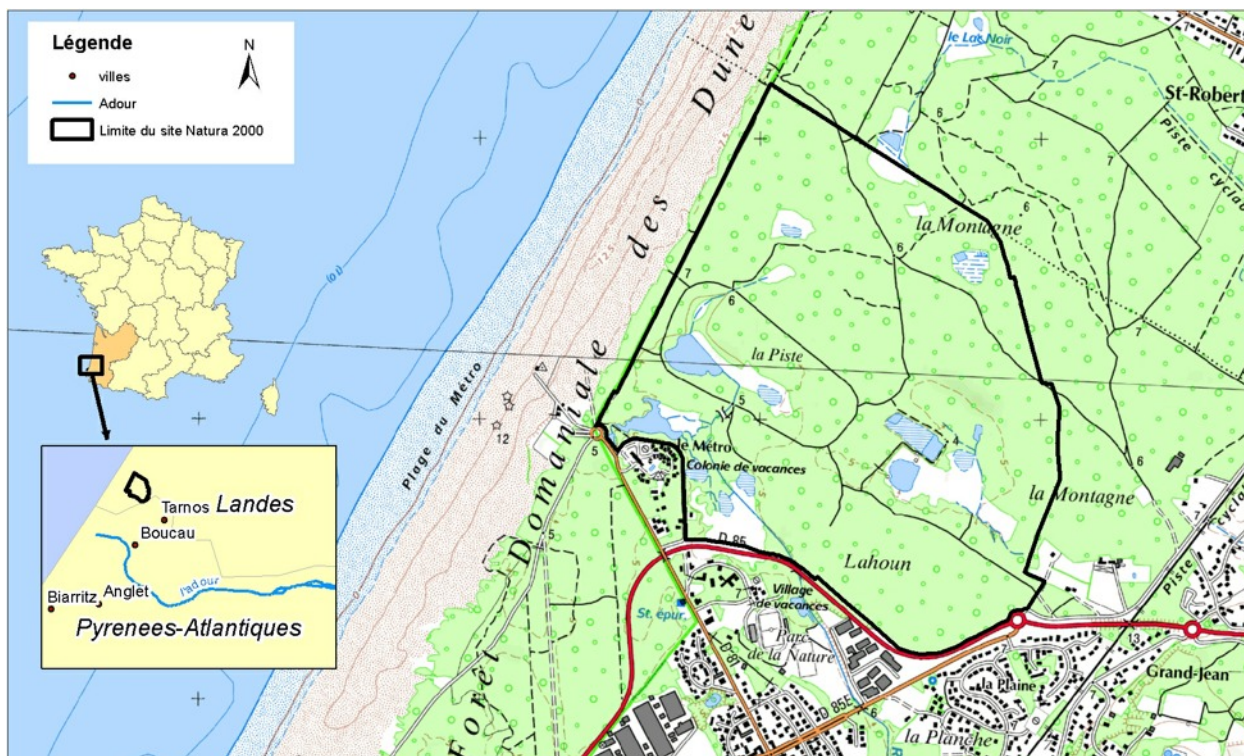
RÉSUMÉ NON TECHNIQUE du Document d'Objectifs FR 7200725

LE RÉSEAU NATURA 2000 :

Fondé sur les deux directives Habitats et Oiseaux, Natura 2000, le réseau écologique européen d'espaces de protection d'habitats et d'espèces menacées, a pour objectif de contribuer à la préservation de la biodiversité en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales.

Sur chaque site, un document d'objectifs (DOCOB), document d'orientation et de gestion, est élaboré. Il contient un état des lieux qui met en lumière les enjeux du site et les objectifs de gestion qui pourront être mis en oeuvre sur la base du volontariat par les propriétaires, gestionnaires et usagers du site.

Le DOCOB du site de la zone humide du Métro est téléchargeable sur le site de la commune de Tarnos : <http://www.ville-tarnos.fr/index.php/accueil/patrimoine-environnemental>



LA ZONE HUMIDE DU MÉTRO :

Le site de la « Zone humide du Métro » constitue un écosystème arrière-dunaire particulier d'une grande valeur écologique qui contribue à la diversité et à la richesse des milieux landais. Sa situation géographique en bordure de l'océan Atlantique et l'influence de la chaîne pyrénéenne confèrent au site et à ses composants, toute son originalité. Ancien lit de l'Adour et émissaire du bassin versant de l'Aygas, le site se caractérise principalement par les différentes zones humides qui reposent sur les formations sableuses de l'ancienne dune.



LES RICHESSES ÉCOLOGIQUES DU SITE :

Le site de la " zone humide du Métro ", présente une surface de 204 ha, dont la majorité des milieux sont des forêts et des zones humides. Presque la totalité des milieux rencontrés sur le site (91 %) sont ciblés par le réseau Natura 2000.

Le diagnostic écologique porté à ces habitats met en évidence une dégradation importante de la plupart d'entre eux. Les milieux aquatiques et les zones humides sont les plus impactés. Les espèces exotiques et les modifications physiques et écologiques que ces dernières entraînent, en sont la cause principale.

Les forêts et les milieux des zones sableuses (pelouses annuelles, ourlets...) sont tout aussi impactés par ce problème d'espèces exotiques mais dans une mesure moindre. Le manque de régénération des écosystèmes forestiers apparaît comme plus alarmant. L'ensemble des zones humides se trouve aujourd'hui soumise à une évolution naturelle plus ou moins marquée, engendrant à terme une perte notable de la biodiversité du site. La diminution des activités humaines, qui participaient par le passé à la gestion du site, en est probablement la cause.



Petit étang de la Piste



Spiranthe d'été (Spiranthes aestivalis)

La flore de la zone humide du Métro s'avère remarquable à de nombreux titres. Sont inventoriées 7 espèces disposant d'un statut de protection juridique national ou régional. Le site abrite des espèces rares, à forte valeur patrimoniale comme la Littorelle à une fleur ou l'Iris de Provence qui présente des populations relativement importantes, constituant ainsi un véritable réservoir écologique. Une seule espèce végétale est ciblée par le réseau Natura 2000 : le Faux cresson de Thore, espèce d'une grande rareté, qui ne se rencontre plus qu'en de rares localités. La responsabilité de la France dans la conservation de cette espèce vulnérable est très importante.

Avec 56 espèces animales patrimoniales utilisant le site de façon régulière, la zone humide du Métro compte une faune diversifiée, dont certaines ont une valeur écologique tout aussi remarquable que la flore. Diversifiée car le site est en interface entre la forêt de pin à chêne liège et la dune. Se rencontrent des espèces propres aux dunes comme le Lézard ocellé, caractéristiques des milieux lotiques, comme l'Agrion de Mercure, ou principalement forestières comme la plupart des chauves souris qui trouvent sur le site de nombreux habitats favorables.

Remarquable car le site compte 14 espèces menacées et joue un rôle capital dans le maintien de certaines espèces, comme la tortue Cistude d'Europe notamment.



Cistude d'Europe (Emys orbicularis)

LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

Les habitats d'intérêt communautaire sont mentionnés à l'annexe I de la directive « Habitats ». Ils ont été sélectionnés selon les critères suivants :

- en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle,
- ayant une aire de répartition réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire restreinte,
- constituant des exemples remarquables, propres à une région européenne, et représentatifs de la diversité écologique de l'Union Européenne.

Les zones humides ont justifié le classement de la zone du Métro en site Natura 2000 et représentent à ce titre les enjeux écologiques principaux du Métro. Leur préservation et le maintien de leur fonctionnement hydraulique sont des impératifs. Sont regroupés sous la terminologie générique de « zones humides », différents habitats naturels (herbiers aquatiques, prairies tourbeuses et humides, tourbières, etc.) qui diffèrent par leur composition végétale et leur lien avec les nappes d'eau (degré d'inondation périodique).

Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site du Métro
2180 - Dunes boisées
2130* - Dunes côtières
2150* - Dunes fixées décalcifiées
2170 - Dunes à Saule des Sables
2190 - Dépressions intradunaires
4020 * Landes humides atlantiques
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires
3150 - Lacs eutrophes naturels
3270 - Rivières avec berges vaseuses
3110 - Eaux oligotrophes
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes
6410 - Prairies tourbeuses
7210* - Marais à Marisque

* Habitat d'intérêt communautaire prioritaire



Gazons amphibies



Prairies humides



Végétations aquatiques



Bois marécageux

Espèces d'intérêt communautaire présents sur le site du Métro
1220 - Cistude d'Europe
1321 - Murin à oreilles échanquées
1323 - Murin de Bechstein
1044 - Agrion de Mercure
1618 - Faux-cresson de Thore



Faux cresson de Thore
(*Caropsis verticillato-inundata*)

LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

Ce sont des espèces qui peuvent être en danger de disparition, vulnérables, essentielles dans le rôle qu'elles tiennent dans un écosystème donné, rares ou propres à un territoire bien défini ou à un habitat spécifique. Les espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire sont mentionnées à l'annexe II de la directive « Habitats ».

La zone humide du Métro abrite cinq espèces d'intérêt communautaire. Trois d'entre elles (Faux cresson de Thore, Agrion de Mercure et Cistude d'Europe) sont des espèces qui vivent et utilisent les zones humides dans leurs cycles biologiques. Les autres espèces (chauves souris) sont des espèces forestières qui utilisent les boisements humides et les clairières forestières comme zone d'alimentation (zone de chasse).

La survie de ces espèces passe principalement par la préservation de leurs habitats tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif.

ACTEURS ET ACTIVITÉS DU SITE :

La zone humide du Métro est un site péri-urbain hautement fréquenté, source de loisirs, d'activités multiples et variées. Bons nombres d'acteurs (dont les perceptions et les intérêts vis-à-vis du site sont propres à chacun) sont impliqués dans la gestion de la zone du Métro. Et même si les points de vue peuvent diverger, tous ont aujourd'hui une crainte commune : la perte des étangs du Métro.

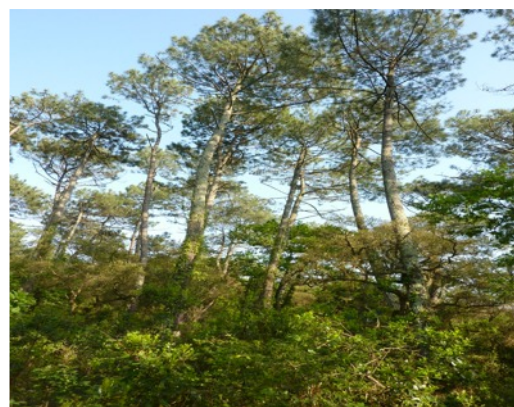
Le site est perçu comme faisant l'objet d'une protection forte et la crainte d'une urbanisation n'apparaît pas. Les diverses activités et usages cohabitent assez bien avec peu d'interactions négatives. Les cavaliers sont peu présents mais on sent bien qu'une présence plus forte non canalisée serait mal perçue. La pénétration par les quelques véhicules motorisés est mal acceptée.

Les chasseurs sont les usagers les plus actifs en terme de gestion. Leur volonté de venir à bout de la jussie est très forte. En dehors des étangs de la piste ils se sentent mal épaulés et souhaiteraient que davantage de moyens financiers et humains soient mis en œuvre pour la reconquête des étangs.

Le ruisseau de l'Aygas et son bassin versant ont fait l'objet de nombreuses études car il y a des enjeux très forts au niveau hydraulique avec un impact sur le zonage d'urbanisme. La qualité de l'eau de l'Aygas est aussi sous surveillance. Depuis 2007 sur les zones constructibles aucun raccordement au réseau pluvial n'est autorisé, seule l'infiltration sur place est tolérée. D'énormes investissements sont consentis par la commune pour la création de bassins, le redimensionnement des ouvrages de franchissement, etc.

Le maintien de l'aspect naturel et sauvage du site est très important pour les usagers mais il ressort également une demande plus forte d'intervention humaine en matière d'entretien des sous-bois, des étangs, des sentiers. Le risque d'incendie est régulièrement évoqué, le massif apparaît comme très fragile à ce niveau là du fait de l'embroussaillage, du manque d'accès et de points d'eau permanents.

Sur le plan foncier, le site dispose d'atouts certains pour la mise en oeuvre d'une gestion cohérente. En effet plus de la moitié de la surface du site (61 %) sont des terrains dont la propriété est celle de l'État (59 %) ou de la commune de Tarnos (3 %).



LES OBJECTIFS DE GESTION DU SITE :

La définition des objectifs de développement durable, incitée par le réseau Natura 2000 est établie à partir du croisement des diagnostics écologiques et socio-économiques. Quatre objectifs, orientant les stratégies de gestion, ont été retenus dans le DOCOB de la zone humide du Métro :

Réduire et contrôler l'impact des espèces invasives et nuisibles sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ;

Concilier les activités humaines et touristiques aux impératifs d'amélioration de l'état de conservation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire ;

Favoriser et maintenir dans le temps les habitats d'intérêt communautaire ;

Favoriser et maintenir dans le temps les espèces d'intérêt communautaire ;

LES OUTILS DE GESTION :

Conformément aux orientations retenues par l'État français pour la mise en œuvre de Natura 2000, la priorité est donnée aux mesures **contractuelles** pour atteindre les objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Pour cela, des outils ont été mis en place : les contrats et la charte Natura 2000 .

Les contrats Natura 2000 permettent en contre partie d'une rémunération, d'engager des actions favorables à la biodiversité européenne.

La charte Natura 2000, dresse un ensemble d'engagements non rémunérés bénéfiques à la biodiversité, permettant d'inscrire un propriétaire ou une activité dans une démarche de développement durable constituant ainsi un label de qualité et de reconnaissance sur le site.



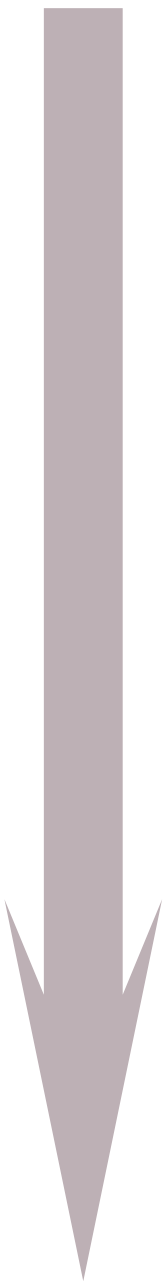
LES MESURES DE GESTION :

Sur la base des quatre objectifs de développement durable, neuf actions déclinées en 31 mesures techniques définissent la partie opérationnelle du document d'objectifs :

1. **Lutte contre la Jussie à grande fleur**
2. **Lutte contre les espèces végétales invasives terrestres**
3. **Gestion raisonnée des flux de fréquentation et des outils de communication**
4. **Restauration des zones humides oligotrophes**
5. **Maintien des complexes humides oligotrophes**
6. **Assurer le maintien et la résilience des écosystèmes forestiers**
7. **Améliorer l'état de conservation des ourlets thermophiles arrière-dunaires**
8. **Amélioration de l'état de conservation des pelouses annuelles pionnières**
9. **Expertise des populations de Cistude d'Europe**

L'ÉLABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

De la désignation du territoire du Métro en zone Natura 2000 à la mise en oeuvre d'une gestion durable et raisonnée, la vie du site Natura 2000 de la zone humide du Métro passe par de nombreuses phases administratives, techniques et concertatives.



Arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 ZONE HUMIDE DU MÉTRO en Zone Spéciale de Conservation

Institution le 02 décembre 2010 du Comité de pilotage (COPIL) du site de la Zone Humide du Métro, présidé par la commune de Tarnos (président du COPIL : A.PERRET - Adjoint Service Environnement de la ville de Tarnos)

Désignation de l'opérateur technique en charge de l'élaboration du document d'objectifs :
OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (décembre 2011)

Élaboration du Documents d'objectifs (2012 - 2013) :

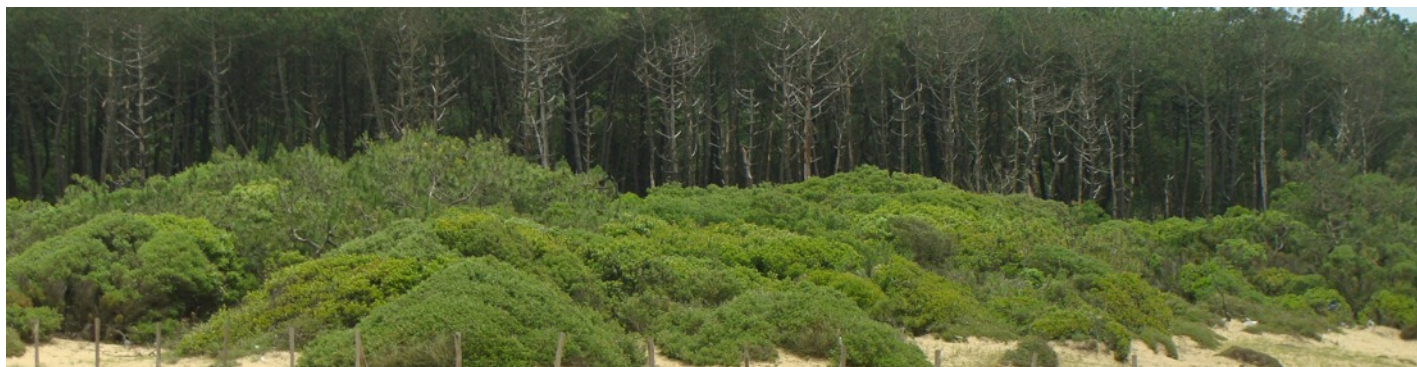
- Validation des diagnostics écologique et socio-économiques : 25 avril 2013
- Validation des objectifs de gestion, des actions et de la charte Natura 2000 : 27 juin 2013
- Validation du Document d'objectifs : 27 juin 2013

Lancement de la phase d'animation (2014 - 2016) : candidature de la Ville de Tarnos pour le portage de l'animation et le suivi de la mise en oeuvre du document d'objectifs.

Présentation de la proposition d'animation de la commune de Tarnos : 23 janvier 2014

L'ANIMATION DU SITE :

La mission d'animation consiste à mettre en oeuvre la partie opérationnelle du document d'objectifs. D'une manière classique l'animation se divise en trois grandes thématiques : la mise en oeuvre et le suivi des opérations du site, l'assistance technique, l'assistance administrative. La première phase d'animation (2014-2016) cible en priorité : les actions de lutte contre la Jussie, le maintien des secteurs à forte valeur écologique (Jouvets), la recherche et la préservation des espèces rares. Les résultats des actions et des recherches menés sur le site seront périodiquement restitués au Comité de suivi Natura 2000 du site.



LES ÉVALUATIONS D'INCIDENCES :

La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces. L'outil réglementaire de prévention qu'est l'évaluation des incidences permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Sur le site du Métro, les points suivants constituent les éléments de réflexions à prendre en compte dans la définition d'un projet d'aménagement :

- Maintien du fonctionnement hydraulique et des continuités écologiques indispensables aux zones humides (alimentations, écoulements, battements de nappes phréatiques, etc.)
- Le site constitue l'émissaire du bassin versant de l'Aygas et joue un rôle fondamental dans l'évacuation des eaux de surfaces de la commune de Tarnos.
- La bonne qualité des eaux est fondamentale à la préservation d'espèces patrimoniales (espèces oligotrophes notamment)
- Les écosystèmes rares du site occupent de très faibles surfaces qui nécessitent une protection stricte.

Pour tous renseignements sur le dispositif Natura 2000 et la zone humide du Métro, les services concernés sont disponibles :

Commune de Tarnos - Environnement
14 bd Jacques Duclos
40220 Tarnos
tél : 05 59 64 49 52
courriel : environnement@ville-tarnos.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes
Service Nature et Forêt
351, Bd Saint-Médard
40012 Mont de Marsan Cdx
tél : 05.58.51.30.00
courriel : Gilbert.Tarozzi@landes.gouv.fr

DREAL Aquitaine - SPREB
Division milieux naturels et paysage
Cité Administrative - Rue Jules Ferry - Boite 55
33090 Bordeaux cedex
tél : 05.56.24.88.22
courriel : coline.garde@developpement-durable.gouv.fr

L'ensemble des documents relatifs au document d'objectifs et à son élaboration sont disponibles sur internet

<http://www.ville-tarnos.fr>

Conception : Office National des Forêts

Crédits photographiques : Office National des Forêts

Version : Décembre 2013

